



CONSEIL MUNICIPAL

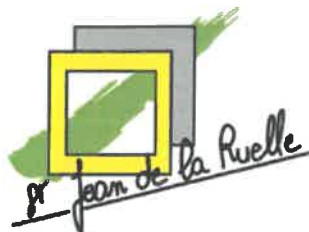
Compte rendu de la séance du 18 Décembre 2020 – 18H00 - MMD

La séance est ouverte.

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal,

Délibération 2020-090	ADOpte le budget primitif 2021 du budget principal.
Délibération 2020-091	ADOpte le budget primitif 2021 du budget annexe camping.
Délibération 2020-092	ADOpte le budget primitif 2021 du budget annexe locations immobilières.
Délibération 2020-093	PROCEDE au vote des subventions de l'exercice 2021.
Délibération 2020-094	FIXE la tarification pour l'année 2021 applicable aux usagers des services publics.
Délibération 2020-095	DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe pour l'année 2021 comme suit : <ul style="list-style-type: none">➤ Taxe sur le foncier bâti 32,71%➤ Taxe sur le foncier non bâti 82,45%
Délibération 2020-096	APPROUVE la mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes : « locations immobilières » et « camping ».
Délibération 2020-097	APPROUVE le versement à Orléans Métropole d'une attribution de compensation en section d'investissement en 2021.
Délibération 2020-098	DECIDE d'admettre en non-valeur les créances retenues par la commission des finances pour un montant total de 13 554.78 euros.
Délibération 2020-099	DESIGNE comme représentant(e)s titulaires au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : <ol style="list-style-type: none">1. Véronique DESNOUES2. Marcel VILLARET
Délibération 2020-100	APPROUVE la convention de groupement de commandes à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chateau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy qui prendra fin le 31 décembre 2023. APPROUVE la liste des familles d'achat à mutualiser pour l'année 2021.
Délibération 2020-101	APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, formalisant les engagements de chacune des collectivités. Le projet de requalification concerne des ouvrages ou terrains qui seront intégrés soit au domaine public métropolitain, soit au domaine public communal. Sa réalisation relève de la maîtrise d'ouvrage d'Orléans Métropole et de la Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle.



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 18 Décembre 2020 – 18H00 - MMD

Délibération 2020-102	APPROUVE les termes de la convention de fond de concours avec la Métropole. Pour la commune de Saint-Jean de la Ruelle, le montant total du fonds de concours objet de la présente convention est fixé au maximum à 280 126,30 € HT soit 363 151,56 € TTC représentant 22,63 % du montant des travaux.
Délibération 2020-103	INSTITUE une bourse exceptionnelle aux étudiants stéoruellans d'un montant unique de 100 € à solliciter sur la période du 2 janvier au 28 février 2021.
Délibération 2020-104	DECIDE l'adhésion au service enregistreur de toute demande de logement locatif social pour l'enregistrement national des demandes de logement locatif social et la délivrance au demandeur d'un Numéro Unique Départemental.
Délibération 2020-105	AUTORISE l'adhésion de la ville à l'association du réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale à compter du 1er janvier 2021.
Délibération 2020-106	DECIDE de participer selon les modalités suivantes : 1°) Prise en charge des frais de séjour des enfants stéoruellans des classes concernées. 2°) La participation de la Ville varie de 10% à 70% du coût du séjour. Cette variation est appréciée en fonction du quotient familial CNAF des familles stéoruellanes. Par ailleurs, les frais de séjour des enseignants et des accompagnateurs sont inclus dans la tarification de l'organisme prestataire des écoles. AUTORISE la réalisation des projets prévus durant l'année scolaire 2020-2021.
Délibération 2020-107	DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 850 € au bénéfice de l'association AESCO, pour la mise en œuvre du projet « awelé » incluant la participation de 12 classes de la commune de Saint Jean de la Ruelle
Délibération 2020-108	PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
Délibération 2020-109	DECIDE de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées dans le règlement du télétravail et de verser une indemnisation forfaitaire d'un montant d'un euro et cinquante centimes nets (1,50 €) par jour télétravaillé uniquement pour les agents qui doivent effectuer 100% de télétravail à dans le cas d'un avis de la médecine préventive.
Délibération 2020-110	APPROUVE le projet de convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.
Délibération 2020-111	APPROUVE les termes des conventions de mise à disposition des services Ressources Humaines et du Pôle Système d'Information de la ville de Saint Jean de la Ruelle auprès du SIRCO.
Délibération 2020-112	APPROUVE les termes des conventions de mise à disposition ascendante et descendante entre la ville de Saint Jean de la Ruelle et la Métropole.
Délibération 2020-113	DECIDE de recruter un-e apprenti-e en charge de la communication numérique au sein du Pôle Communication et Citoyenneté.
Délibération 2020-114	DECIDE de recourir au dispositif adultes relais.
Délibération 2020-115	ADOpte le tableau des emplois permanents.
Délibération 2020-116	ADOpte le tableau des emplois non permanents.



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 18 Décembre 2020 – 18H00 - MMD

Délibération 2020-117	DECIDE de fixer les taux de promotion à compter du 1 ^{er} janvier 2021 à 100% pour les cadres d'emplois des catégories A, B et C.
Délibération 2020-118	APPROUVE les termes de la convention définissant l'ensemble des relations à passer avec le CESPIC pour une durée de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction, à compter du 1 ^{er} janvier 2021.

Pour extrait en mairie, le 22 Décembre 2020



Christophe CHAILLOU
Président d'Orléans Métropole
Conseiller Départemental-Maire
de Saint Jean de la Ruelle

